

**CCAS DE-SAINT-ROMAIN-LA MOTTE
PROCÈS VERBAL DU 20 OCTOBRE 2025
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DER-VIN - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Sylvie BAS

Absents ayant donné mandat : Martine BESSEY à Renée GUÉRIN – Bernard BESSEY à Sylvie BAS – Florence FOREST à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

Quorum : 6	Présents : 8	Votants : 11
------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 AOÛT 2025

Le Président soumet le procès-verbal du 05 août 2025 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Retour sur la vente des repas à emporter
2. Étude demande d'aide
3. Préparation du repas des aînés
4. Questions diverses

1. RETOUR SUR LA VENTE DE REPAS À EMPORTER

L'Amicale des conseillers, à qui nous avons confié cette organisation, prend la parole. Il y a eu une très bonne participation des membres du CCAS. Comme l'an passé, l'action "plats à emporter" est un vrai succès. Nous avons vendu 226 plats (soit 20 de moins que l'an passé).

224 plats ont été facturés par le traiteur, il nous a fait cadeaux de 2 plats que nous avons revendus.

Des remarques ont été faites sur les parts inégales de lasagnes. Bernard BESSEY a informé le traiteur que sur certains plats de lasagnes la mise sous vide n'était pas parfaite, en effet sur plusieurs plats un coin de la barquette n'était pas soudé, mais rien qui rendait le produit non conforme.

La buvette a moins bien fonctionné que l'an passé.

Sylvie BAS présente le bilan financier de cette manifestation :

- Vente de repas :

226 plats vendus pour un montant de 1 808,00 €

Facture du traiteur (BARRIQUAND) pour un montant de 1 312,50 €

Soit un bénéfice sur les repas de 495,50 €

- Buvette :
Montant de la recette : 151,50 €
Vival et apéritif : 53,42 €
Soit un bénéfice pour la buvette de 98,08 €

Le bénéfice total s'élève à 593,58 €, que l'Amicale des conseillers va reverser au CCAS.

2. ÉTUDE DEMANDE D'AIDE

Une personne a contacté M. Gilbert VARRENNE pour une demande d'aide, mais n'a pas déposé de dossier à ce jour.

3. PRÉPARATION DU REPAS DES AÎNÉS

Chantal PAIRE a listé 220 ayants droit.

À échéance du 23 octobre 2025, Gilbert VARRENNE se chargera de faire les invitations. Sylvie BAS, Renée GUÉRIN et Chantal PAIRE feront la mise sous plis le jeudi 23 octobre au matin et chacun pourra récupérer les enveloppes à partir du 24 octobre 2025.

Distribution des invitations : du 24 au 31 octobre 2025, les réponses devant parvenir pour le mercredi 12 novembre 2025 avant midi.

Demander au cuisinier de faire des propositions des menus pour le 3 novembre (2 plats uniquement). Prévoir les grilles à vendre pour la dinde de Noël afin de les mettre en vente le plus rapidement possible. Gilbert VARRENNE s'en charge. 8 grilles à éditer : boulangerie / VIVAL / Club amitié gaité / salon de coiffure / Le Temps des Saisons, Tout le Monde en Parle (2 grilles) / conseil municipal.

Mise en place et décoration le samedi 29 novembre 2025.

Pour le repas des aînés du 30 novembre 2025, Sabine DERVIN et Sylvie BAS seront absentes.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Néant

Prochaine séance le 03 novembre 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h20.

Affiché et publié le 05 NOV. 2025

Le Président,
Gilbert VARRENNE

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

La secrétaire de séance,
Sylvie BAS